

ICOMOS

WALLONIE - BRUXELLES , ASBL



INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS

Au Collège communal
Hôtel de Ville
Place du Marché, 55
4800 VERVIERS

Charleroi, le 24 octobre 2007

LETTRE OUVERTE - Verviers : Au fil de l'eau

Monsieur le Bourgmestre,

La ville de Verviers - objet permanent de vos préoccupations – conserve un centre ancien au patrimoine important, de typologie variée et de grande qualité. En témoigne à suffisance le nombre élevé de biens classés et/ou inscrits à *l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique* dont un volume entier a été consacré à la ville.

La spécificité de ce centre réside en la succession de plusieurs « noyaux urbains » implantés le long de la Vesdre, axe essentiel du développement économique ancien et, par conséquent, élément majeur du paysage urbain qu'elle a généré.

Aujourd'hui, la spécificité de ce centre ancien est mise en péril par une partie du programme *Revitalisation du quartier Spintay – rue du Marteau- rue du Brou*. Le partenariat indispensable au montage de ce dossier, à savoir un investissement parallèle de fonds publics et privés dans le sens d'un redéploiement économique et social du quartier, n'est pas à mettre en cause : l'entreprise démontre en effet la volonté de votre autorité de sortir Verviers d'une léthargie sociale et commerciale croissante.

Notre préoccupation porte sur la façon dont le partenaire privé désigné par votre Collège va investir une partie essentielle du quartier concerné à savoir les rives de la Vesdre et la rivière elle-même. La forme et la dimension du projet ainsi que l'éradication de la perception de la rivière nous semblent contraires au bon aménagement du lieu et à l'esprit du lieu, même si personne ne conteste la médiocrité actuelle des espaces résiduels sur les rives de la Vesdre en aval du Pont des Récollets. Il s'agit là du reliquat urbanistique d'une époque pas si lointaine, où Verviers entreprit les débuts d'une lente reconversion.

Le conseil d'administration d'Icomos Wallonie-Bruxelles asbl désire attirer votre attention et insister sur le fait que tout projet de construction intervenant dans un centre historique doit en respecter les valeurs patrimoniales.

La charte de Washington adoptée par l'ICOMOS International lors de son assemblée générale d'octobre 1987, spécifie en son article 2 :

Les valeurs à préserver sont le caractère historique de la ville et l'ensemble des éléments matériels et spirituels qui en exprime l'image, en particulier :

- a) *la forme urbaine définie par la trame et le parcellaire,*
- b) *les relations entre les divers espaces urbains : espace bâtis, espaces libres, espaces plantés*
- c) *la forme et l'aspect des édifices (intérieur et extérieur), tels qu'ils sont définis par leur structure, volume style, échelle, matériaux, couleur et décoration,*
- d) *les relations de la ville avec son environnement naturel ou créé par l'homme*
- e) *les vocations diverses de la ville acquises au cours de son histoire*

- Le projet ne respecte pas *la forme urbaine définie par la trame et le parcellaire* : il fait disparaître toute forme de trame urbaine traditionnelle (rues, place,...) au profit d'un langage formel étranger à son environnement.
- Les *relations entre les divers espaces urbains* sont bouleversées : la Vesdre est partiellement couverte et les perspectives qu'elle offrait sont détruites ; la reconstruction de la rue Hurard ne respecte pas son caractère urbain ; une grande partie des immeubles de la rue Spintay sont dévalorisés par l'absence d'ouvertures vers la rivière.
- La *forme et l'aspect des édifices* ne sont pas respectés lorsque des édifices anciens de grande valeur patrimoniale sont détruits (rue du Marteau notamment). S'agissant des constructions projetées, leur volume est hors d'échelle et leur langage architectural inapproprié.
- La couverture de la Vesdre rompt évidemment *les relations de la ville avec son environnement naturel et créé...*
- Enfin, *les vocations diverses de la ville acquises au cours de son histoire* ne sont pas davantage respectées : le centre historique est fait d'un mélange d'habitat, de fonctions commerciales et culturelles intimement mélangées. Le projet vise la construction de galeries commerciales monofonctionnelles, reportant l'essentiel de la réalisation de logements sur des immeubles ayant déjà cette vocation.

Par ailleurs, la création d'un très vaste parking, desservant avant tout la galerie commerciale, constituera un accroissement de circulation automobile difficilement compatible avec le développement harmonieux d'un centre historique, particulièrement lorsque celui-ci est enclavé dans un fond de vallée. Cette initiative va de plus à l'encontre de toutes les initiatives qui, depuis 25 ans, visent à réduire la présence automobile dans les villes.

Le Conseil d'Administration d'Icomos Wallonie-Bruxelles asbl estime que le déclin de la rue Spintay est dû en premier lieu à la démolition du quartier du Marteau et à la disparition des liaisons qui se faisaient au travers d'un quartier traditionnel. Les menaces que laissait planer un projet de viaduc autoroutier ont par ailleurs découragé les investissements dans ce quartier dès lors abandonné. Notre Conseil félicite les Autorités communales de l'abandon du projet de viaduc et encourage vivement la reconstruction du quartier du Marteau suivant les principes de la Charte de Washington.

La Charte ne nie nullement la nécessité d'investir aux fins de revaloriser les centres anciens : elle estime cependant que tout investissement doit être subordonné au respect des valeurs patrimoniales, historiques et urbanistiques et à la transmission de cet héritage aux générations futures. Or, dans ce cas-ci, le promoteur subordonne totalement le site au fonctionnement de son projet commercial dans une logique de pure rentabilité. La réalisation d'un tel projet constituerait à très long terme un handicap majeur au développement harmonieux du centre de Verviers.

Des sommes importantes d'argent public vont être mises à la disposition de Verviers pour en revitaliser tout un quartier. Afin que tous vos administrés en ressentent les effets au quotidien, il faut trouver l'alternative qui permettra un développement harmonieux sur le plan patrimonial et économique.

Nous espérons que notre initiative vous amènera au réexamen du projet actuel et vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Conseil d'Administration,

André LOITS, Président